

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit Bloqueur de mousse RM 761****· UFI:** M360-30S9-1006-T2UM**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Antimousses**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures aliphatiques

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:

CAS: 1335203-17-2 Numéro CE: 934-956-3 Reg.nr.: 01-2119827000-58	Hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques ⚠ Asp. Tox. 1, H304	≥10-≤30%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	10%
CAS: 1174522-45-2 Numéro CE: 934-954-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques ⚠ Asp. Tox. 1, H304	≥5-≤10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 2)

CAS: 104-76-7
EINECS: 203-234-3

2-éthylhexane-1-ol
⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
STOT SE 3, H335

≥5-<10%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VL	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

VL	Valeur à long terme: 5,4 mg/m ³ , 1 ppm
----	--

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**
* gants résistants aux produits chimiques (EN 374)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min

• **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

* caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min

• **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• État physique	liquide
• Couleur :	Opaque
• Odeur :	spécifique au produit
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion :	< -20 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• inférieure :	Non déterminé.
• supérieure :	Non déterminé.
• Point d'éclair	non applicable
• Température d'inflammation :	pas applicable
• Température de décomposition :	Non déterminé.
• pH	Non applicable.
• Viscosité :	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• dynamique à 20 °C:	16,5 mPas
• Solubilité	
• l'eau :	non ou peu miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur :	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 5)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,855 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Oral	LD50	3290 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (Rat) (OECD 402)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit **Bloqueur de mousse RM 761**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

1335203-17-2 Hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques

LC50/96 h >1028 mg/l (fish)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC50/96 h 1300 mg/l (Lepomis macrochirus)

EC10/16 h 1170 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/24 h 2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)

NOEC >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

1174522-45-2 Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0,03% aromatiques

LL50/96 h 1028 mg/l (fish)

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

LC50/96 h 17,1 mg/l (Leuciscus idus)

EC50/48 h 39 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h 11,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications** : Le produit est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· **Valeur DCO** : 737000 mg/l

· Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

BE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit Bloqueur de mousse RM 761

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
-----------	--

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Polluant marin :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

BE

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit Bloqueur de mousse RM 761

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 55
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Danger par aspiration

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Contact :**

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management@de.kaercher.com

- **Numéro de la version précédente: 5**

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.03.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit Bloqueur de mousse RM 761

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite de la page 10)· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0-011-337-0

RM 761/2-1

1-844

BE